

Autorisation de conduite Chariot de manutention à conducteur porté R489

Personnes concernées :

Personnel ayant à conduire des chariots de manutention à conducteur porté
Pour les personnes en situation de handicap nous contacter pour étude la possibilité d'adaptation

Objectifs :

Pour l'entreprise responsable devant la loi : être en conformité avec la réglementation en vigueur.
Pour le salarié : Maîtriser la conduite des chariots de manutention à conducteur porté, obtenir la capacité pour obtenir l'autorisation de conduite sur le site, ou le CACES et appliquer les règles de sécurité

Prérequis :

Avoir 18 ans minimum
Ne pas avoir de contre-indications médicales
Avoir suivi une formation similaire il y a moins de 5 ans en cas de recyclage
Maîtrise orale et écrite de la langue française

Durée :

1 jour pour l'autorisation de conduite soit 7 h

Méthodes et moyens pédagogiques :

- ✓ Exposés et explications théoriques par vidéo projection, exercices, visionnage de film technique.
- ✓ Exercices pratiques en situation réelle de travail.
- ✓ Formateurs spécialisés en CACES R489

Dispensateurs de formation :

Formateurs spécialisés en CACES R489

Dispositif de suivi :

Feuille d'émargement par demi-journée
Attestation de formation individuelle

Validation des acquis :

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation
Délivrance d'une attestation de formation ou du CACES selon les résultats des évaluations théorique et pratiques.

Lieu et nature de l'action :

Intra-entreprise

Contenu :



THEORIE :

- Réglementation des activités du cariste.
- L'accidentologie et les organismes de prévention.
- Technologie des différents chariots et des équipements.
- La stabilité et les dispositifs de sécurité des chariots.
- Les zones d'évolution et les règles de manutention, de stockage et de chargement.
- L'entretien et les vérifications périodiques.
- La capacité de levage des chariots (plaque de charge, abaque, etc....)
- La signalisation de secours, de sécurité et du code de la route.

PRATIQUE :

- Vérification journalière à appliquer par le cariste.
- Démonstration et exercices sur chariots.
- Evolution sur parcours balisé,
- Manutention montée, descente de à charges,
- Opérations de chargement et déchargement,
- Stockage différentes hauteurs,
- Charge longue ou encombrante
- Entraînement à la précision des manœuvres.

Mise en situation pratique :

Le stagiaire doit être capable :

De conduire en sécurité (évaluation des charges, du terrain, ...)